Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_181-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 15 décembre 2025
Délibération D25-181

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 39
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : François Hamon

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Roger Héré **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Guimaëc** : Pierre Le Goff à François Hamon **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix :** Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Hervé Le Ruz **Plouigneau** : Joëlle Huon à Joseph Irrien, Odette Colas à Roger Héré **Plourin-lès-Morlaix** : Claude Poder à Morgane Bicrel **Taulé** : Gilles Creach à Aude Goarnisson.

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Plouigneau** : Johny Delépine **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski.

Débat d'orientations budgétaires 2026

Rapporteur : François Girotto

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2312-1, L5211-36 et L5217-10-4 ;
Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment son article 11 ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), laquelle prévoit qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget ;
Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la commune pour servir de support au débat ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_181-DE

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de Morlaix Communauté annexé au présent rapport ;
Vu la prise d'acte de la commission Ressources du 3 décembre 2025 ;

Conformément aux articles L2312-1, L5211-36 et L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de Morlaix Communauté doit chaque année, présenter au conseil de communauté un « rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette ».

Dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ce qui est le cas pour la communauté d'agglomération, le rapport doit également comporter « une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ». Il doit préciser « l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

Conformément aux dispositions visées ci-dessus du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil de communauté, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le contexte budgétaire national et local, ainsi que les orientations de Morlaix Communauté pour son projet de Budget Primitif 2026, sont exposés dans le rapport annexé, lequel constitue le support du débat d'orientation budgétaire de Morlaix Communauté.

Le Conseil de Communauté :

- **prend acte de l'existence du Rapport d'Orientation budgétaire sur la base duquel le Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir ainsi que de la présentation du rapport sur l'égalité femmes & hommes à Morlaix Communauté ; les rapports sont annexés à la présente délibération.**
- **prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire**

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
François Hamon

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ